

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 450

présenté par

M. Goasdoué, Mme Pochon, Mme Untermaier, Mme Descamps-Crosnier, Mme Karamanli et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 18

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« que son comportement est lié »

les mots :

« qu'elle est liée de manière directe ou indirecte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la notion trop floue de comportement.